

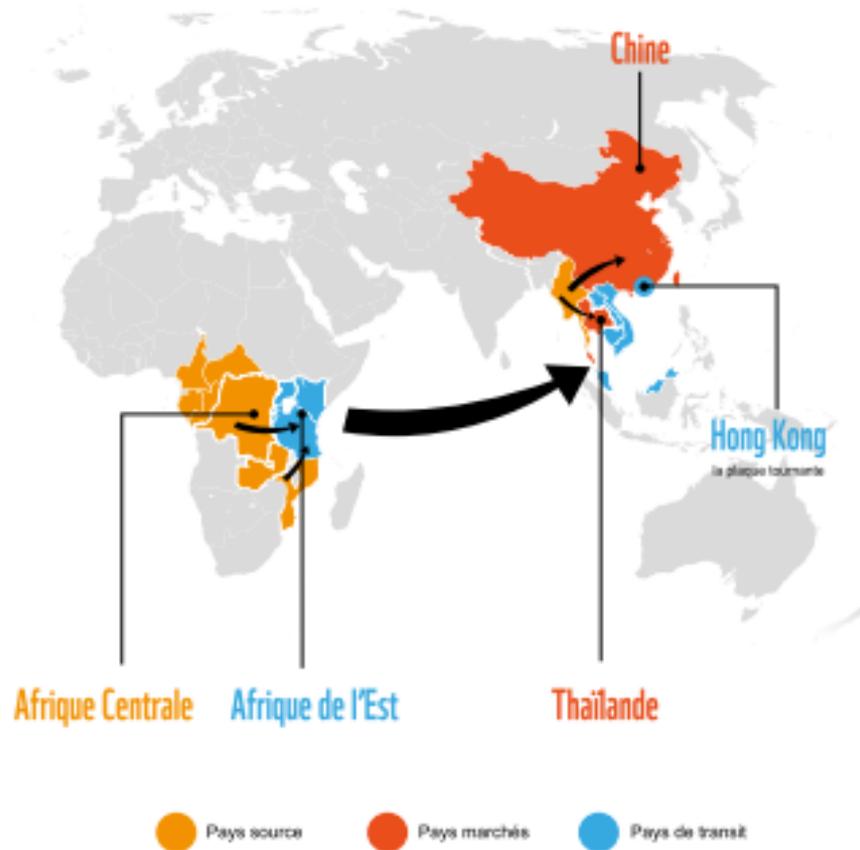




Marché du commerce illégal de l'ivoire (Éléphants)

(rapport CITES, SC 62 doc 46.1)

62%





Communiqué de presse : Gaborone, Botswana, 2 Décembre 2013

Extrait:

2012: 15,000 éléphants abattues illégalement dans 42 sites en 27 pays Africain qui participent au programme de Suivi d'Abattage Illégal des Eléphants (MIKE) du CITES

Soit 22,000 éléphants abattues sur le continent

Indicateurs préliminaires: encore PLUS élevées en 2013.

2013 : Déjà 18 grandes confiscations (>500 kg) totalisant 41.6 tonnes d'ivoire.

Les dernières 2 années, les routes de transports basculent vers le Togo et la Côte d'Ivoire, avec comme nouveaux pays de transit l'Indonésie, l'Espagne, le Sri Lanka, la Turquie et les United Arab Emirates.

Dans la presse le 2 Décembre 2013:

<http://www.dailymail.co.uk/news/article-2490001/Global-smuggling-ring-busted-12-tons-elephant-tusks-worth-62million-customs-officers-China.html>

Customs officials smashed a global smuggling ring after they discovered **12 tons** of smuggled ivory worth £62 million in China.

3,188 pieces of elephant tusks found in Xiamen city

Officials named one of the 'masterminds' as a Fujian native called Chen who was known to customs since 2011 and operates between China and Africa for his licensed ivory shop, according to the South China Morning Post.



Pointes des éléphants de forêt



Pays appliquant la loi

(rapport "Wildlife Crime Scorecard" de la CITES. Juillet 2012)

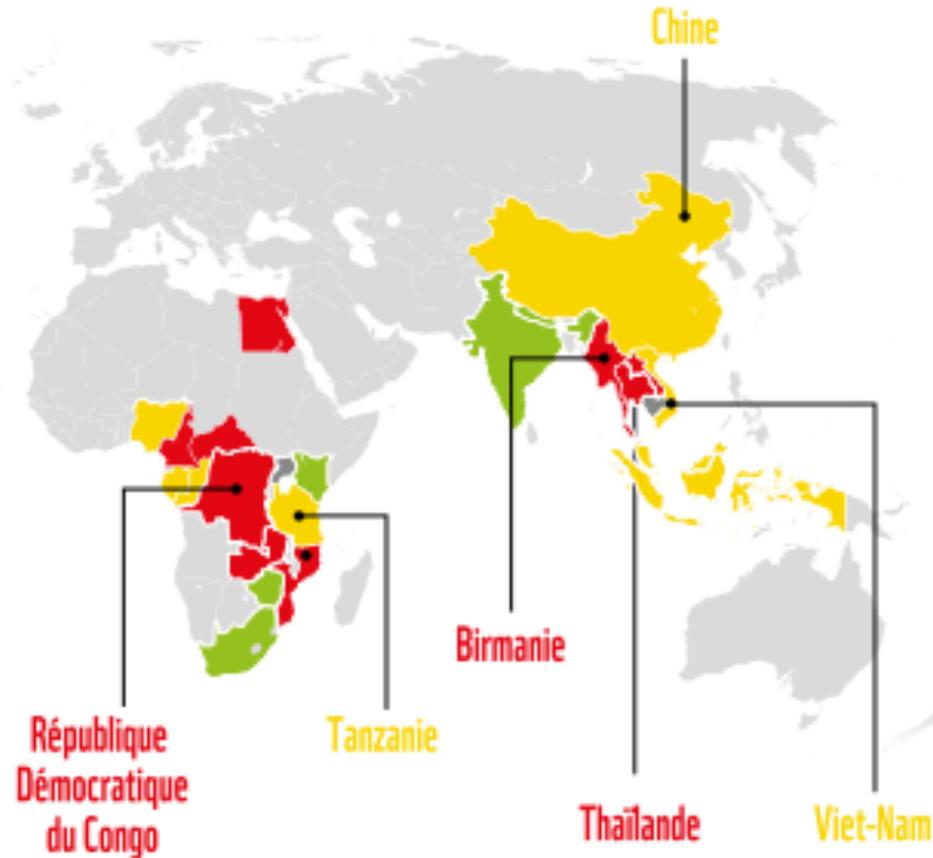
Transparency International : Indice de corruption par pays (total = 176)

www.transparency.org

Cameroun	144
Congo Brazza	144
Gabon	102
Guinée Equatoriale	163
RDC	160
RCA	144
Tchad	165

Botswana	30
Afrique du Sud	69
Namibie	58
Zambie	88
Kenia	139

Mais: KWS



- En progrès sur le respect et l'application de la loi
- En échec sur le respect ou l'application de la loi
- En échec sur le respect et l'application de la loi
- Aucune données à ce jour

Maintenant que la volonté politique existe :

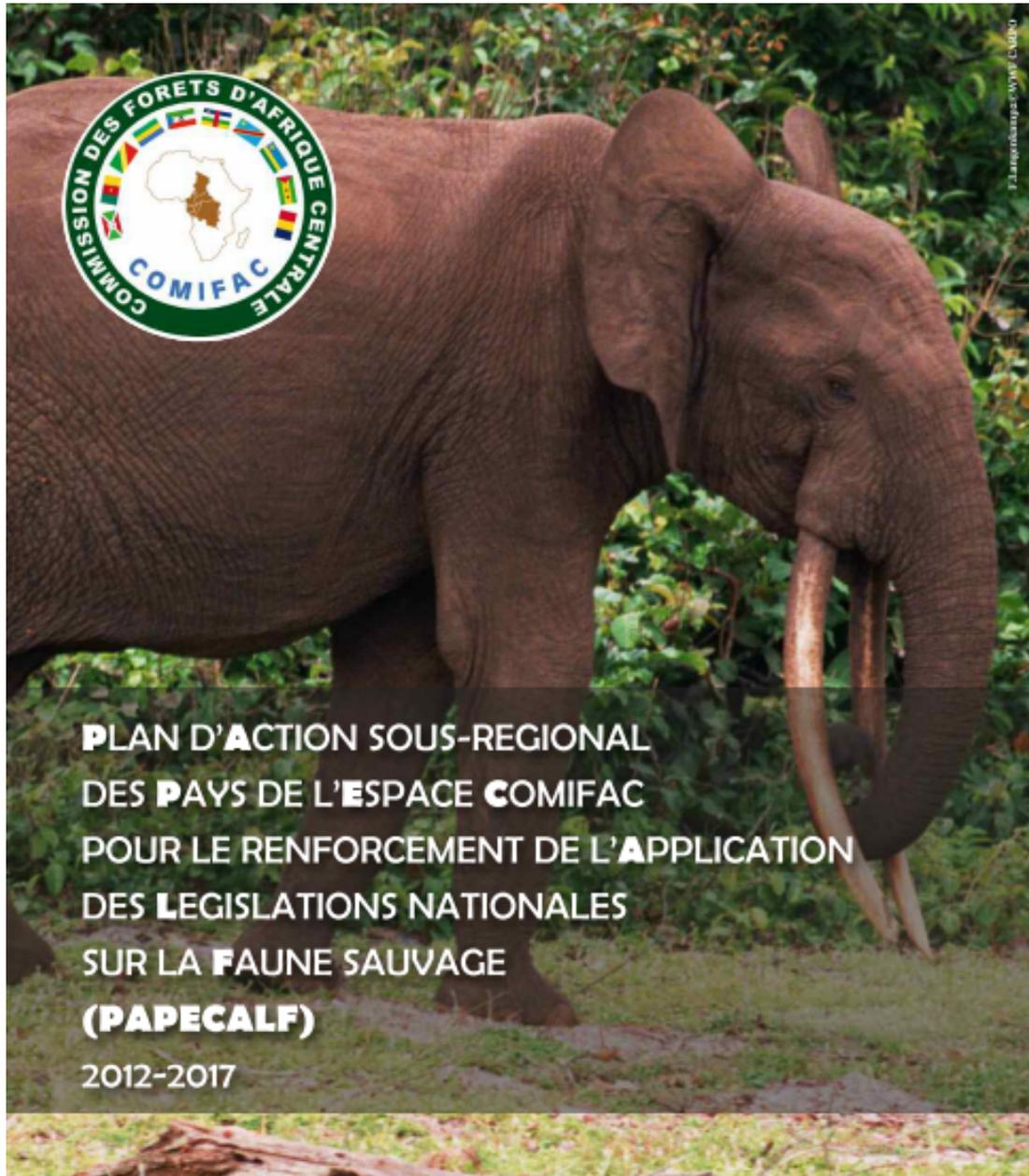
ACTION!

“It takes a network to defeat a network”

Mr. John Harney, U.S. Africa Command (AFRICOM) Project Manager at the J5 Counter-narcotics and Law Enforcement Division.

At symposium on regional counter-terrorism cooperation and the fight against illicit trafficking in Yaoundé on Wednesday, November 20, 2013

U.S. Africa Center for Strategic Studies (ACSS) co-hosted in partnership with the ACSS Community Chapter in Cameroon and the U.S. Embassy.



**PLAN D'ACTION SOUS-REGIONAL
DES PAYS DE L'ESPACE COMIFAC
POUR LE RENFORCEMENT DE L'APPLICATION
DES LEGISLATIONS NATIONALES
SUR LA FAUNE SAUVAGE
(PAPECALF)**

2012-2017

DECLARATION DE L' « ATELIER SOUS-REGIONAL SUR LE TRAFIC D'ESPECES DE FAUNE SAUVAGE ET LE DEMANTELEMENT DES RESEAUX ILLICITES TRANSNATIONAUX »

Recommandent aux pays d'Afrique Centrale :

1. d'établir une liste des cellules nationales de coordination et de les rendre fonctionnelles, en vue de l'amélioration de la communication et du partage de renseignements relatifs aux menaces du braconnage et du trafic d'espèces animales entre les pays concernés ; ceci, avant la mise en place d'un réseau officiel pour l'application de la loi en matière de faune sauvage ;
2. d'établir un réseau de coordination et de communication pour l'application des lois (en matière de lutte contre le braconnage, le trafic illicite d'espèces de faune sauvage, etc) ;
3. d'identifier les organismes ou ministères responsables de l'application de la loi dans chaque pays de la sous-région pour soutenir la mise en place, avant la fin du mois de juin 2012, du Sous Groupe de Travail sur la Faune sauvage et les Aires Protégées (SGTFAP) ;
4. de collaborer avec les autres Gouvernements, les Organisations Non Gouvernementales et intergouvernementales partenaires pouvant aider à la mise en place et au fonctionnement du Réseau ;
5. d'élaborer et/ ou mettre en œuvre, avec l'appui des partenaires, les stratégies et mécanismes sous-régionaux pouvant contribuer à la lutte contre le trafic des espèces de faune et le démantèlement des réseaux illicites transnationaux ;
6. de harmoniser les législations des pays de la sous-région en impulsant une criminalisation des infractions liées au braconnage¹ ;
7. de renforcer la coopération transfrontalière conformément aux Conventions internationales notamment celle des Nations Unies sur la criminalité organisée et la corruption transfrontalière et celle sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en vue du démantèlement des réseaux de corruption caractérisés par des flux financiers et des marchés illégaux où des entrepreneurs et facilitateurs criminels convergent et contribuent au climat propice de l'offre et de la demande dans les marchés de produits issus du braconnage et du commerce illégal de la faune sauvage ;
8. d'identifier, entre autres, comme critère d'efficacité du réseau mis en place, le nombre de condamnations strictes ;
9. de lutter efficacement contre tout trafic d'influence et tout type de corruption liés au trafic de faune notamment en collaborant avec les structures étatiques ad hoc.

Fait à Libreville, le 05 avril 2012



Réunion d'Urgence des Ministres de la CEEAC en charge des Relations Extérieures, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Intégration Régionale et de la Protection de la Faune sur la mise en œuvre d'un Plan d'Extrême Urgence sur la Lutte Anti Braconnage dans la zone septentrionale de l'Afrique centrale.

Yaoundé (Cameroun), Palais des Congrès, 21-23 mars 2013.

Déclaration sur la Lutte Anti-Braconnage en Afrique Centrale

Sur invitation du Gouvernement de la République du Cameroun,

Les Ministres de la CEEAC en charge des Relations Extérieures, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Intégration Régionale et de la Protection de la Faune, se sont réunis à Yaoundé le 23 mars 2013, à l'effet d'adopter un plan d'extrême urgence de *Lutte Anti-braconnage (PEXULAB)* dans la zone septentrionale du Cameroun, du Nord et du Sud Ouest de la RCA, du Sud du Tchad et dans la zone forestière.

DÉCLARATION DE MARRAKECH

UN PLAN D'ACTION EN 10 POINTS POUR LUTTER CONTRE LE TRAFIC ILLICITE D'ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES

Nous lançons aujourd'hui à Marrakech une nouvelle réponse coordonnée de lutte contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages. Cette initiative consolide et complète d'autres actions mises en œuvre par des initiatives telles que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) et les Réseaux régionaux d'application des législations sur la faune et la flore sauvages (WEN). Cette réponse offre une plateforme panafricaine d'appui aux initiatives existantes¹.



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 63 b) de l'ordre du jour

**Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :
progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui
international : les causes des conflits et la promotion
d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

Lettre datée du 28 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne et du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies

« Le commerce illégal d'espèces sauvages ou menacées d'extinction est un obstacle à la réalisation des trois grands objectifs de l'ONU : le respect des droits de l'homme, la paix et la sécurité, et le développement. » C'est par ces quelques mots que le Secrétaire général adjoint, Jan Eliasson, a décrit l'ampleur de ce phénomène, à l'occasion de l'ouverture d'un débat de haut niveau intitulé « Braconnage et commerce illégal d'espèces sauvages : un délit à multiples facettes et un défi croissant pour la communauté internationale ». Cette manifestation, organisée conjointement par l'Allemagne et le Gabon, a eu lieu le 26 septembre 2013 au Siège de l'Organisation.



Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

